Premières Informations

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE - Division Conditions de travail et Relations professionnelles

Numéro 264 - 12 Février 1992

DAVANTAGE DE SALARIÉS RESSENTENT LES PÉNIBILITÉS ET LES RISQUES DU TRAVAIL

Résultats de l'enquête «conditions de travail» de 1991

En 1991, les salariés considèrent leurs conditions de travail comme moins supportables en 1991 au'elles ne l'étaient en 1978 et 1984. Le travail reste pénible dans le BTP. secteur traditionnellement dur. Les risques et nuisances sont ressentis aussi dans les industries plus modernes, et se propagent dans le tertiaire. Ces résultats sont surprenants (voir encadré page 3 « Des résultats surprenants »). Facteurs subjectifs et objectifs s'entremêlent. Les salariés perçoivent les pénibilités et risques de façon plus aiguë; leurs conditions de travail se sont aggravées sous l'effet de contraintes de rythme plus serrées.

En mars 1991, trois salariés sur quatre déclarent faire des efforts physiques (68% en 1984); presque tous les ouvriers sont dans ce cas, près des trois quart des employés et deux tiers des professions intermédiaires. Neuf ouvriers sur dix sont exposés à des risques, un peu plus de la moitié des autres salariés aussi. Ces risques apparaissent plus fréquemment qu'en 1978 et 1984. Davantage de salariés expriment des problèmes d'hygiène.

Au total, la situation est perçue comme plus mauvaise en 1991 qu'en 1984, surtout dans les petites entreprises et le secteur public. Dans les grandes entreprises du secteur privé, les conditions de travail restent stables, voire s'améliorent.

Rester longtemps debout, respirer des poussières, porter des charges lourdes, subir des bruits très forts ou très aigus restent, en 1991 comme lors des deux précédentes enquêtes, les formes de pénibilité les plus souvent déclarées (tableau 1).



Tableau 1

Principales pénibilités et nuisances pour l'ensemble des salariés

En pourcentage

	1978	1984	1991
Rester longtemps debout	51	49	53
Respirer des poussières	27	27	35
Porter des charges lourdes	21	22	32
Bruits très forts ou très aigus	27	25	32
Rester longtemps dans une posture pénible	17	16	29
Effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents		. 17	28
Ne pas quitter son travail des yeux	*	16	26
Risquer des accidents de la circulation en cours de travail	18	17	25
Respirer des fumées	12	15	21
Risquer de faire une chute grave	Z A 17	14	21
Risquer d'être atteint par la projection ou la chute de matériaux	10	14	20
Ne pas entendre une personne parler sans élever la voix	20	16	19

Enquêtes conditions de travail

Des efforts physiques fréquents dans le tertiaire.

Les salariés du tertiaire sont bien plus nombreux en 1991 qu'en 1984 à percevoir des nuisances ou astreintes dans leur travail: 72% des salariés déclarent y effectuer des efforts physiques (63% en 1984). «Rester longtemps dans une posture pénible ou fatigante» (26% en 1991, 13% en 1984) et «ne pas quitter son travail des yeux» (22% en 1991, 12% en 1984) sont les deux astreintes qui croissent le plus dans le tertiaire ; leur fréquence double entre 1984 et 1991. Un salarié du tertiaire sur deux déclare rester longtemps debout, un sur quatre faire de longs ou fréquents déplacements à pied, un sur quatre également porter des charges lourdes (tableau 2). Cette dernière astreinte concerne particulièrement les salariés du commerce et le personnel des services médicaux et sociaux.

Le cumul de pénibilités distingue le secteur de la santé des autres activités tertiaires. Les déplacements à pied longs ou fréquents, le port de charges lourdes, y concernent près d'un salarié sur deux en 1991. L'organisation plus tendue de beaucoup de services contribue sans doute à expliquer cette situation. Et la cristallisation de ces mauvaises conditions de travail dans des revendications en renforce probablement la perception (voir «Premières synthèses» n° 14). Les risques du secteur santé sont assez spécifiques : risques infectieux (deux salariés sur trois), manipulation de produits nocifs ou toxiques (un salarié sur trois), risques d'irradiation (13%).

Tableau 2
Principales pénibilités et nuisances
dans le tertiaire

En pourcentage

46 18 18 16 13 17	50 28 27 27 26 25
18 16 13	27 27 26
16	27
13	26
17	25
	25
17	23
12	22
13	19
9	16
8	12
9	12
	9

Enquêtes conditions de travail

Des résultats surprenants

Les résultats de l'enquête «conditions de travail» sont surprenants : la part des salariés concernés par les pénibilités et les nuisances augmente fortement de mars 1984 à mars 1991, alors que les évolutions avaient été faibles entre 1978 et 1984. Trois causes peuvent jouer simultanément: les conditions de travail des salariés se sont aggravées; elles sont, toutes choses égales d'ailleurs, différemment perçues par les salariés; le questionnaire et les conditions de réalisation de l'enquête ont changé. Ces explications ne sont d'ailleurs pas exclusives, elles peuvent se combiner.

L'aggravation des conditions de travail.

Au premier abord, les résultats de l'enquête surprennent certains spécialistes de l'ergonomie. D'après eux, des efforts ont été consentis au cours de la décennie écoulée par les employeurs et ceci ne se traduit pas dans les résultats de l'enquête. Cependant, les connaissances monographiques dont on dispose sur l'évolution des conditions de travail proviennent d'analyses de terrain effectuées dans de grandes entreprises. Or les résultats de l'enquête opposent justement les grandes entreprises (plus de 1000 salariés) aux autres. Dans les grandes, les risques et pénibilités évoluent plutôt de façon favorable, alors que la situation se dégrade dans les entreprises plus petites.

Les résultats de l'enquête concordent avec les observations de certains inspecteurs du travail. Depuis quelques années, nombreux sont ceux qui signalent des manquements fréquents à la législation du travail, notamment dans les petites et moyennes entreprises. Va également dans ce sens la constatation, faite depuis quelques années, d'une recrudescence des accidents du travail, notamment dans le BTP.

La croissance des contraintes de rythme peut entraîner par elle-même une dégradation des conditions de travail, conséquence des rythmes accrus, toutes choses égales d'ailleurs. Certaines pénibilités peuvent être aggravées lorsqu'elles sont subies sous forte contrainte de temps, et ainsi passer une sorte de «seuil de déclaration».

En outre, la polyvalence plus grande peut amener certains enquêtés à subir, au moins de façon occasionnelle, des pénibilités plus variées.

Une perception plus nette des conditions de travail.

En général, il est difficile de définir les conditions de travail indépendamment des perceptions que les personnes en ont (Molinié, Volkoff, 1982).

Les risques sont sans doute mieux perçus aujourd'hui. Sur les problèmes d'environnement, il y a à la fois une meilleure information et une plus grande sensibilité.

L'évolution des résultats de certaines questions donne à penser que la perception, par les personnes enquêtées, des risques auxquels elles sont soumises, a changé. Des risques auparavant considérés comme «naturels», donc non perçus en tant que tels, sont maintenant déclarés. Ce mécanisme de passage du «risque incorporé» au «risque objectivé» (Kramarz, 1986) joue particulièrement pour les accidents de la circulation, dans une moindre mesure pour les chutes graves. En 1984, 13% des chauffeurs déclaraient ne pas risquer des accidents de la circulation; cette proportion est de 6% en 1991.

Respirer des fumées est plus souvent déclaré qu'en 1984, notamment par les personnes travaillant dans les bureaux. La perception plus exacte du tabagisme passif est liée aux campagnes d'information sur les dangers du tabac, et aussi à une plus grande sensibilité des personnes à cette nuisance. De même la déclaration plus fréquente de «postures pénibles ou fatigantes à la longue» peut traduire une meilleure connaissance de pathologies anciennes, mais auparavant moins déclarées ou moins reliées à l'environnement professionnel, comme le «mal au dos». L'augmentation du nombre de personnes déclarant manipuler des produits toxiques peut provenir d'une meilleure information sur les dangers des produits utilisés.

Le processus d'objectivation des conditions de travail peut être accéléré à l'occasion de conflits catégoriels, dont l'une des causes peut d'ailleurs être une dégradation des conditions de travail; exemples : infirmières, cheminots, policiers

L'influence du cadre de vie hors travail...

L'évolution du cadre de vie hors travail peut avoir un impact sur la définition des normes socialement acceptables en matière de charges lourdes, de postures pénibles, de déplacements à pied jugés longs, d'état des locaux sanitaires.

L'«humeur générale» des Français pourrait aussi influencer leur appréciation des conditions de travail. Une enquête récente montre qu'ils étaient dans l'ensemble plus inquiets en 1991 qu'en 1984 (Volatier, Hatchuel, 1991). Il est cependant possible que cette inquiétude soit justement due à leurs conditions de travail.

L'hypothèse d'une évolution dans les perceptions est étayée, a contrario, par le fait que les réponses à certaines questions factuelles évoluent peu : rester longtemps debout, manipuler des explosifs. Sous une forme indirecte «pouvez-vous entendre une personne placée à deux ou trois mètres qui vous parle d'une voix normale», la question sur les bruits mesure les bruits supérieurs à 85 décibels : les réponses en 1991 sont proches de celles de 1984.

le questionnaire et la réalisation de l'enquête.

Le questionnaire de 1991 est sensiblement étoffé. Entre 1978 et 1984, il était resté quasiment identique. Des questions nouvelles sont introduites sur les aspects cognitifs de la charge de travail, sur le stress et les situations de tension dans le travail. Au total, le questionnement actuel est moins exclusivement orienté vers les ouvriers que celui des deux précédentes enquêtes, et les cadres, professions intermédiaires et employés sont plus concernés par le questionnaire. Il n'est donc pas très étonnant de constater des réponses positives plus fréquentes de leur part, et ceci même aux questions déjà posées en 1984. On peut en effet penser qu'en 1984, les cols blancs n'avaient prêté qu'une attention distraite au questionnaire, ce qui avait été signalé par les enquêteurs. Surtout l'image de référence à chaque question était celle d'un travailleur de l'industrie subissant des contraintes fortes. Par exemple la question sur le travail répétitif (Cézard, Dussert, Gollac, 1991 - encadré 2). Cependant les évolutions importantes ne concernent pas que les travailleurs du tertiaire.

En 1991, d'autres questions portent sur l'organisation du travail et les machines; ces questions sont reprises de l'enquête «Techniques et organisation du travail» de 1987. La formulation de la question sur l'usage des machines «utilisez-vous, même occasionnellement...» pourrait avoir incité certains enquêtés à déclarer des pénibilités subies seulement occasionnellement.

L'allongement du questionnaire et l'amélioration des réponses des enquêtés ne sont pas des limites de l'enquête de 1991, bien au contraire. Toutefois, ils expliquent en partie les difficultés de comparaison.

Pour en savoir plus

Bué J., Cristofari M.-F., 1986 : «Contraintes et nuisances dans la vie de travail», Dossiers Statistiques du Travail et de l'Emploi n° 20, avril

Cézard M., Dussert F., Gollac M., 1992: «Travail, des conditions mal supportées, Premières synthèses n° 14, Ministère du Travail, SES.

Molinié A.-F., Volkoff S., 1979 : «Enquête sur les conditions de travail 1978, premiers résultats», Statistiques du Travail, supplément n° 71

Molinié A.-F., Volkoff S., 1980 : «La charge de travail», Statistiques du Travail, supplément n° 84 Volkoff S., 1990 : «Les conditions de travail, une évolution contrastée», Données sociales, INSEE

La réparation automobile est le secteur du tertiaire où les conditions de travail sont les plus proches de celles de l'industrie. Du moins pour les risques. Fumées, poussières, respiration de toxiques, chacune de ces nuisances y concerne un salarié sur deux. Les autres risques n'y sont pas négligeables pour autant. Dans les transports, les risques d'accidents de la route sont, bien sûr, souvent mentionnés (54%). D'autres risques le sont aussi : la respiration de poussières (41%), de fumées, les risques de chutes ou la projection de matériaux. Dans l'hôtellerie-restauration, deux salariés sur cinq déclarent risquer des brûlures, un sur deux respirer des fumées.

L'automation ajoute de nouvelles astreintes sans alléger les anciennes.

Dans l'industrie et le bâtiment, la part globale des salariés qui déclarent faire des efforts physiques varie peu. Mais chaque salarié cumule, bien plus qu'en 1984, plusieurs sortes de pénibilités (tableau 3).

Les industries de biens intermédiaires et le bâtiment-travaux publics illustrent deux formes de cumul, l'une plus «moderne», l'autre plus «traditionnelle». Dans le premier cas, le travail consiste très souvent à surveiller des installations; du coup, les «signaux visuels ou sonores brefs, imprévisibles ou difficiles à détecter», sont plus fréquents qu'ailleurs. Ne pas quitter son travail des yeux est une exigence qui croît partout, mais dans les industries de biens intermédiaires plus vite qu'ailleurs : un salarié sur quatre y était astreint en 1984, plus d'un sur trois en 1991. Pour autant les efforts liés à la force physique sont également répandus : 24% en 1984, 37% en 1991 déclarent porter des charges lourdes. Par rapport aux autres industries (hors BTP), tous les indicateurs de risques sont maximum dans les industries de biens intermédiaires : chute d'objets, blessures sur machines, brûlures, respiration de fumées, de toxiques. Les intérimaires sont plus exposés que les autres salariés : 48% déclarent respirer des fumées, 41% des toxiques, contre 36 et 32% parmi l'ensemble des salariés des industries de biens intermédiaires.

Tableau 3

Principales pénibilités et nuisances dans l'industrie

En pourcentage

ter ou en 1978 (2014). La proportion de salaties gout	1984	1991
Rester longtemps debout	52	54
Bruits très forts ou très aigus	38	46
Respirer des poussières	39	46
Ne pas quitter son travail des yeux	26	37
Ne pas entendre une personne parler sans élever la voix	33	35
Porter des charges lourdes	22	32
Effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents	20	30
Rester longtemps dans une posture pénible	16	28
Risquer d'être atteint par la projection ou la chute de matériaux	19	27
Respirer des fumées	19	26
Risquer des accidents de circulation en cours de travail	14	22
Risquer de faire une chute grave	14	21
Enguêtes conditions de traveil	-	

Enquêtes conditions de travail

L'enquête «conditions de travail»

Ces résultats sont issus de la troisième enquête sur les conditions de travail, réalisée en mars 1991. Les deux précédentes ont eu lieu en octobre 1978 et mars 1984 (S. Volkoff, 1990). Organisée et exploitée par le Service des études et de la statistique du Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, cette enquête est réalisée en complément de l'enquête Emploi de l'INSEE. Le questionnaire a été soumis à tous les actifs ayant un emploi dans un ménage sur trois de l'échantillon de l'enquête Emploi, soit environ 21.000 personnes. Toutefois, les premiers résultats présentés ici portent sur les seuls salariés.

Le champ de l'enquête est celui de l'enquête Emploi : il inclut l'ensemble des ménages ordinaires de la France métropolitaine, et une partie de la population des communautés, dans la mesure où leurs membres ont des liens familiaux avec des ménages ordinaires. L'échantillon représente donc fidèlement la population active ayant un emploi dans sa diversité. Restent toutefois exclus certains ouvriers des chantiers temporaires, des jeunes hébergés en foyers de jeunes travailleurs, ainsi que des personnes des établissements hospitaliers, scolaires ou hôteliers vivant en collectivité.

Le questionnaire de l'enquête complémentaire était posé à chaque actif occupé du ménage. Celui-ci devait répondre personnellement. Les réponses recueillies se réfèrent donc aux conditions de travail telles qu'elles sont perçues par la personne qui travaille.

L'enquête aborde les grands thèmes suivants :

-risques, nuisances, pénibilités du travail. Des questions nouvelles couvrent, en 1991, les aspects de charge mentale et les facteurs de «stress» liés au travail:

-organisation du travail;

-machines et technologies utilisées;

-horaires et organisation du temps de travail, travail posté, travail le samedi, le dimanche, la nuit.

BTP: un secteur à risques.

Le BTP est le secteur le plus dur quant aux conditions de travail; c'était déja le cas en 1978 et 1984. Quatre salariés sur cinq déclarent y travailler dans de mauvaises conditions d'hygiène, contre un sur deux dans l'industrie. «Risquer d'être atteint par la chute de matériaux», «risquer une chute grave» sont cités par plus de 60% des salariés. Trois quart des salariés y respirent des poussières. Six salariés sur dix portent des charges lourdes, six sur dix également restent dans une posture pénible. Ces risques et astreintes progressent tous fortement (tableau 4).

Les conditions de travail sont les plus difficiles dans les entreprises artisanales du bâtiment: risques et nuisances sont moindres dans les entreprises de grande taille. En 1991, les salariés sous contrats à durée déterminée et les apprentis déclarent subir, plus que les autres, toutes ces formes de pénibilité.

Industries agro-alimentaires: un bilan contrasté.

La modernisation des industries agro-alimentaires s'y traduit par de nouvelles astreintes : c'est le seul secteur où la part des salariés restant longtemps debout augmente. Les déplacements à pied longs ou fréquents augmentent aussi. Par contre, les conditions d'hygiène s'améliorent : l'humidité et les risques infectieux régressent.

Tableau 4 Principales pénibilités et nuisances dans le bâtiment, génie civil et agricole

ientionnes (64%). D'autres nadue	1984	1991
Respirer des poussières	62	75
Rester longtemps debout	67	69
Risquer de faire une chute grave	55	63
Porter des charges lourdes	52	62
Risquer d'être atteint par la projection ou la chute de matériaux	48	60
Rester longtemps dans une posture pénible	39	59
Bruits très forts ou très aigus	40	53
Risquer des accidents de circulation en cours de travail	30	46
Effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents	14	28
Ne pas entendre une personne parler sans élever la voix	19	27
Ne pas quitter son travail des yeux	12	27
Respirer des fumées	13	25

Enquêtes conditions de travail

Les «pointes» de bruit augmentent.

«Ne pouvoir entendre quelqu'un situé à deux ou trois mètres sans qu'il élève la voix» correspond à un niveau de bruit d'environ 85 décibels. Cette situation concerne un peu plus de salariés en 1991 qu'en 1984 (19% contre 16%), moins toutefois qu'en 1978 (20%). La proportion de salariés soumis à un tel bruit diminue quelque peu dans les grandes entreprises, de plus de 500 salariés. Les différences entre activités restent toutefois fortes : un tiers des salariés de l'industrie est exposé à ce niveau de bruit, un sur quatre dans le BTP, un sur dix dans le tertiaire.

Par contre la part des salariés soumis à des pointes de bruit, c'est à dire qui déclarent subir de temps en temps des bruits très forts ou très aigus, progresse de façon sensible, atteignant un tiers en 1991. Entre 1978 et 1984, cette proportion avait diminué (de 27% à 25%). Ce sont les ouvriers qui sont les plus touchés. L'augmentation est plus nette dans le BTP et les industries agro-alimentaires que dans les autres secteurs.

CEZARD M., DUSSERT F. (SES), GOLLAC M. (CEE).

PREMIÈRES INFORMATIONS - ISSN 0298-430 X Directeur de la Publication: Paul KOEPP.

Rédaction: SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE. Pièce 3208B - 1, place de Fontenoy, 75700 PARIS.

Téléphone: 16 (1) 40 56 51 62 - Fax: 16 (1) 40 56 73 42.

TARIF ET CONDITION D'ABONNEMENT:

Premières Informations (50 numéros par an). L'abonnement part du premier numéro de l'année. A souscrire auprès de : SPPIF-MASSON, BP 22, 41354 VINEUIL. Téléphone: (16) 54 43 89 94 - Fax: (16) 54 42 31 11.